

# FOCUS MÉTIER : INTERVENANTE SOCIALE



« Il faut être à la fois technique d'un point de vue administratif, donc bien connaître toutes les déclinaisons locales des aides ainsi que les partenaires, et avoir une dimension humaine, témoigne Élodie Péronin, intervenante sociale Prévention des Expulsions et Impayés locatifs, recrutée en février dernier. Le Covid a généré beaucoup d'aggravation des situations (logement, santé mentale, etc). Pour accompagner au mieux les familles, nous devons instaurer un lien de confiance. » Et de souligner : « L'accueil et l'écoute sont indispensables. Il est important que la personne sente une réelle cohérence dans la manière de l'accompagner et de trouver des solutions, pour et avec elle. »

L'intervenante rencontre les ménages, en particulier les personnes seules et les couples sans enfant en difficulté sociale, afin de mettre en place des mesures d'accompagnement pour le maintien dans le logement. Un diagnostic est établi avec la personne, permettant de dresser des préconisations d'action. Élodie Péronin explique que les familles avec enfants sont généralement suivies par l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) et souligne : « La lutte contre les

expulsions locatives est une priorité de la municipalité et un axe fort du CCAS et de Mme Klopp, première adjointe déléguée à l'Action sociale, à l'administration générale, à l'habitat et à l'hygiène. Je travaille avec de nombreux partenaires : tous les collègues du CCAS, les bailleurs sociaux, le service Logement, l'Espace Départemental des Solidarités (l'EDS)... Ce réseau est nécessaire pour identifier les familles et pour les aider. »

En tant qu'intervenante sociale, Élodie Péronin co-anime, avec l'EDS, des informations collectives « impayés de loyers », en direction de personnes assignées au tribunal. C'est à la fois du conseil et de l'information juridique.

D'autre part, le CCAS a pour rôle d'organiser et d'assurer le secrétariat des Commissions de Prévention des Impayés de Loyers (CPIL), dispositif co-piloté avec l'EDS. Les CPIL se réunissent en cas de situations complexes rencontrées par les bailleurs. « À l'issue de CPIL ou des informations collectives », explique Élodie, « je peux proposer aux familles, après préconisation de la commission, un accompagnement social ».